

Délibération du conseil municipal de la séance du 6 novembre 2024

◆◆◆◆◆◆◆

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint Brieuc Armor Agglomération en date du 10 octobre 2024 instaurant l'autorisation préalable de changement d'usage et la fixation des conditions des autorisations temporaires pour les meublés de tourisme sur la commune de Binic-Etables sur mer :

Considérant la nécessité de protéger l'habitat à destination de la population permanente,

Considérant la procédure d'enregistrement par un numéro comme un moyen pour faciliter le contrôle du respect de la réglementation sur le changement d'usage,

Vu l'avis de la commission mixte urbanisme / économie, tourisme en date du 27 août 2024

Le Conseil Municipal par 24 voix pour, 1 contre (ROUSSEAU Gilles) et 4 abstentions (CHORIN Aurélia, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie)

DECIDER que toute déclaration préalable susvisée donne lieu à délivrance d'un numéro d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.324-1-1 du Code du tourisme.

DECIDER de la création d'un téléservice d'enregistrement de cette déclaration permettant la délivrance d'un numéro d'enregistrement, devenu obligatoire pour toute annonce de location.

DECIDER d'un recours à un prestataire de services pour la mise en œuvre et la gestion d'une plateforme de télédéclaration accessible via Internet.

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Paul CHAUVIN

